

Procès-verbal

9^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 9 décembre 2025, à 19 h

En salle : Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC15

En ligne : Plateforme Teams

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Lyse Pelletier	Présidente
■ Hugo Chouinard	Vice-président
■ Samuel Clavet	Trésorier
■ Linda Duchaine	Secrétaire (en ligne)
■ Catherine Gaudette	Administratrice
■ Sylvie Proulx	Administratrice
■ Louis Lavallée	Administrateur
■ Christian Gagnon	Administrateur

Autres présences

■ Marie-Josée Asselin	Conseillère du district électoral de Loretteville–Les Châtelers
■ Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ Diane Corriveau	Secrétaire de soutien
■ Émilie Frémont-Cloutier	Animatrice sociale Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec (TRAAQ)
■ Houcine Boutin	Agent de mobilisation La Pieuvre

Il y a quorum, laissant place à la tenue de l'assemblée. Outre les personnes mentionnées précédemment, quatorze (14) personnes assistent à l'assemblée ordinaire en salle.

Ordre du jour – tel qu’adopté

9^e assemblée ordinaire du conseil d’administration

Le mardi 9 décembre 2025, à 19 h

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Ouverture de l’assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l’ordre du jour	19 h 01
3.	Présentation du sondage de La Pieuvre – Modifications aux parcours du RTC	19 h 05
	■ 3.1 Paiement à La Pieuvre pour le projet 2025	
4.	Période d’information de la conseillère municipale	19 h 35
5.	Période de questions et commentaires du public	19 h 50
6.	Dossier concernant le quartier	20 h 00
	■ 6.1 Actions possibles du conseil de quartier concernant les modifications aux parcours du RTC	
	■ 6.2 Résolution concernant l’éclairage sur le chemin du boisé (suivi : résolution, lettres, Facebook Loretteville.ca)	
	■ 6.3 Service d’autopartage à Loretteville – Retour sur la séance d’information du 16 novembre	
	■ 6.4 Sensibilisation à la sécurité routière réalisée par l’école Roger-Comtois	
	■ 6.5 Terrains aux abords de la rivière Saint-Charles – Suivi	
	■ 6.6 Résolution concernant la restauration de la mosaïque du 236, rue Racine - Suivi	
7.	Dossiers concernant le conseil de quartier	20 h 30
	■ 7.1 Proposition « chauve-souris » : projet dans le cadre du programme d’initiatives en faveur de la biodiversité	
	■ 7.2 Séance d’information sur la biodiversité (2 décembre)	
	■ 7.3 Le Petit journal de Loretteville	
	■ 7.4 Résolution concernant le renforcement des conseils de quartier	
	■ 7.5 Production de matériel promotionnel du conseil de quartier	



- 7.6 Rencontre de travail du Centre d'action bénévole Le Contrefort (22 novembre)

8.	Correspondance	20 h 50
9.	Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2025	20 h 55
10.	Fonctionnement du conseil de quartier	21 h 00
	■ 10.1 Trésorerie ■ 10.2 Paiement des travaux de rédaction – PV du 9 décembre ■ 10.3 Renouvellement de l'assurance responsabilité du conseil de quartier	
11.	Varia	21 h 10
	■ 11.1 Jardins communautaires de Saint-Ambroise ■ 11.2 Bénévoles pour les paniers de Noël ■ 11.3 Construction de logements – 32, rue Martel ■ 11.4 Rencontre avec le travailleur de milieux du programme « Aînés-nous à vous aider »	
12.	Fin de l'assemblée	21 h 15

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Lyse Pelletier préside la rencontre. Elle ouvre l'assemblée à 19h. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil, à la conseillère municipale, aux représentants des organismes de La Pieuvre et du Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec (TRAAQ) et aux personnes présentes en salle et en ligne.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

À la suite de la lecture et des ajouts au point 3.1 et à Varia, l'adoption est proposée par monsieur Samuel Clavet laquelle est appuyée par monsieur Louis Lavallée.

3. Présentation du sondage de La Pieuvre – Modification au parcours du 804

Rappelons que le RTC a présenté son projet de modifications des parcours lors de l'assemblée du mois de septembre. Celui-ci visait à optimiser la rapidité du service Métrobus, en évitant un détour de 6 à 9 minutes par Loretteville pour rejoindre Val-Bélair. Cette décision s'appuie sur des critères de rentabilité, de volume d'utilisation et de desserte des pôles d'intérêt. La consultation du RTC vis-à-vis les citoyens et citoyennes a été jugée insuffisante, ce qui a donné lieu à la mise en place du sondage mené par La Pieuvre, en collaboration avec le TRAAQ. Rappelons que le parcours du 804 à destination des rues Caron-Racine a été supprimé notamment.

Émilie Frémont-Cloutier du TRAAQ explique la méthodologie du sondage dont un questionnaire fut mis en ligne et qui a permis de rejoindre 284 citoyens et citoyennes. Les données recueillies jettent un regard sur les enjeux sociodémographiques, la fréquence d'utilisation, les destinations impactées et sur les suggestions citoyennes.

Il ressort que les destinations les plus touchées par cette modification sont celles menant : au travail, aux écoles (primaire et secondaire), aux organismes communautaires, aux cliniques, hôpital, CLSC... pour les rendez-vous médicaux et aux divers commerces. En conclusion, les personnes les plus affectées sont les étudiants, les parents, les personnes âgées et en situation d'handicap par la suppression d'arrêts stratégiques en ce qui les concernent. Les



citoyens estiment que la communication et la prise en compte des besoins locaux étaient inadéquates.

Les recommandations citoyennes pour donner suite au sondage visent le rétablissement des six 6 arrêts centraux à Loretteville par le 804 ou par la création d'un parcours 804X, ainsi que le maintien du prolongement vers Val-Bélair. Les citoyens recommandent également une communication plus large lors des changements et une évaluation des impacts de toute modification après un an d'opération.

Il a été également mentionné, que le service de Flexibus aurait avantage à être mieux connu pour pallier certains besoins tout en considérant que des ajustements d'horaires et de trajets soient nécessaires.

Madame Asselin et les membres du conseil remercient les personnes ayant réalisé ce sondage

3.1. Paiement à la Pieuvre

Samuel Clavet effectue le remboursement des dépenses encourues par la Pieuvre dans le dossier de biodiversité (paiement antérieurement autorisé : résolution 25-CA-32).

4. Point d'information de la conseillère municipale

Madame Asselin remercie et souligne l'excellent travail effectué par La Pieuvre et la Traaq dans le dossier du RTC et qu'elle prend en considération les données recueillies.

Elle annonce avoir rencontré ses homologues élus de l'arrondissement pour la première fois lors de la rencontre du conseil d'arrondissement en novembre.

Pour la Fête de Noël à venir, madame Asselin annonce quelques activités qui se tiendront au cours des prochains jours à Loretteville telles que : le Marché, le concert de Noël et la remise des paniers de Noël. N'ayant reçu aucune soumission pour l'installation de l'arbre de Noël (comme celui illuminé de l'an passé près de l'édifice Denis Giguère) de la part de l'Association des gens d'affaires, dont la Ville couvrirait 80% des coûts de location, il fut décidé de ne pas le remettre cette année. Arbres et couronnes plus modestes, sont toutefois installés sur la rue Racine.

Madame Asselin invite les membres et participants en salle à savourer un délicieux gâteau qu'elle a préparé, amorçant ainsi l'ambiance festive et d'échanges du temps des Fêtes.

5. Période de question des citoyens



Une question a porté sur l'acquisition d'un arbre de Noël (comme celui de l'an passé) par la Ville. Pourquoi ne pas en acheté demande un participant ? Madame Asselin répond qu'il s'agit d'une question de budget, de remisage et d'entretien.

Des questions ont été posées sur la limite de vitesse sur la rue Valvue par un citoyen. Y a-t-il eu une étude portant sur le contrôle de celle-ci? Y aura-t-il d'autres actions prises pour réduire la vitesse l'année prochaine ? Madame Asselin répond que huit dos d'âne ont été installés et que ceux-ci sont enlevés durant la période hivernale. L'installation de radar est de juridiction provinciale ajoute-t-elle. Madame Asselin confirme qu'une étude sera faite et qu'elle fera un suivi auprès du résidant.

Les bureaux de l'arrondissement seront-ils aménagés à l'édifice Denis Giguère? Cela faciliterait l'accès aux divers services dans le secteur. Des pourparlers et des actions sont en cours. Un dossier à suivre en 2026 répond madame Asselin.

6. Dossiers concernant le quartier

6.1. Actions possibles du conseil de quartier concernant les modifications aux parcours du RTC

Le conseil de quartier propose de rédiger une résolution pour appuyer l'analyse et les recommandations de la Pieuvre et de la Traaq et pour demander une nouvelle rencontre avec le RTC. Ce dernier sera invité à présenter le retour sur l'étude, leurs chiffres actuels et leurs intentions. De plus, un suivi sera demandé sur l'impact de ces changements auprès des usagers et sur les intentions futures concernant le parcours du 804.

6.2. Résolution concernant l'éclairage sur le chemin du boisé (suivi : résolution, lettres, Facebook Loretteville.ca)

Dominique Gagnon a fait part de la réponse de la Ville concernant la résolution 25-CA-31 portant sur l'éclairage inadéquat du chemin du Boisé entre la polyvalente Roger-Comtois et le Centre Saint-Louis. Il est précisé que si le terrain appartenait à la Ville, un éclairage serait installé conformément aux normes municipales en matière d'aménagement et de sécurité. Des échanges se poursuivent entre la Ville et le Centre de services scolaire (CSS). Il est fortement recommandé d'aller de l'avant avec l'installation de lampadaires. Une des options serait de conclure une entente entre la Ville et le CSS pour obtenir une servitude de passage permettant l'installation de lampadaires sur le sentier.

Lyse Pelletier indique avoir envoyé une lettre aux membres du Conseil d'établissement le 25 novembre pour les interpeler sur cette question de sécurité. Hugo Chouinard a fait de même auprès de Monsieur Lévesque, député provincial de Chauveau. Le conseil de quartier est en attente de réponses.



6.3. Service d'autopartage à Loretteville – Retour sur la séance d'information du 16 novembre

Linda Duchaine qui a assisté à la séance, indique que peu de gens ont répondu à l'invitation. Toutefois, le véhicule disponible situé à Denis Giguère est relativement bien utilisé précise-t-elle. C'est un nouveau service qui gagne à se faire connaître.

Sur cet enjeu de mobilité, madame Asselin ajoute que la disponibilité des vélo-partages mis sur le territoire de la Ville de Québec dont à Loretteville, a connu un franc succès cette année. Le pourcentage d'utilisation a plus que doublé et répond au besoin de déplacement d'une partie de la population, conclue-t-elle.

6.4. Sensibilisation à la sécurité routière réalisée par l'école Roger-Comtois

Une campagne de sensibilisation à la sécurité routière a été menée autour de l'école Roger-Comtois par la distribution d'une brochure présentant la nouvelle signalisation aux parents et aux citoyens. Elle rappelle les règles de sécurité à observer. Lyse Pelletier en fait la lecture et il est suggéré de la diffuser sur les réseaux sociaux.

6.5. Terrains aux abords de la rivière St-Charles – Suivi

Le conseil de quartier évalue la possibilité d'un projet de biodiversité sur le terrain en bordure de la rivière St-Charles. Comme celui-ci touche la gestion du territoire, qu'il s'agit d'un milieu protégé et qu'il présente une valeur historique, cela nécessite l'intervention de divers paliers. Madame Asselin suit le dossier soulignant que peu de choses peuvent être avancées, en période hivernale, ayant peu d'accès au terrain.

6.6. Résolution concernant la mosaïque du 236, rue Racine – Suivi

La mosaïque figurant sur la façade de l'édifice, historiquement, rappelle que ce lieu fut jadis occupé par l'hôtel de ville de Loretteville. Cette mosaïque a besoin de restauration engendrant des coûts. Comme c'est une propriété privée, la Ville ne peut rien exiger. Il est convenu que monsieur Hugo Chouinard via la Société d'histoire, entre en contact avec le propriétaire afin de le sensibiliser à l'importance de ce joyau patrimonial et de recevoir son appui. De son côté, madame Asselin vérifiera si les dépenses de restauration sont accessibles à une subvention.



7. Dossiers concernant le conseil de quartier

7.1. Proposition chauve-souris : projet dans le cadre du programme d'initiative en faveur de la biodiversité

Rappelons qu'à une dernière assemblée, madame Catherine Gaudette a rapporté qu'une population de 122 chauves-souris, dont 70 adultes, a été recensée dans la grange de Canoë Légaré. Madame Gaudette, a assisté à une rencontre où a été présenté un projet visant la préservation de cette importante colonie de chauves-souris, la 5e plus grosse au Québec. Il s'agit d'une rare pouponnière attirant l'intérêt du ministère de l'Environnement et des chercheurs universitaires. Les partenaires intéressés par ce Projet sont entre autres : le Conseil de quartier, Canots Légaré et la communauté de Wendake.

Le projet doit répondre à des critères stricts de subvention en biodiversité. Des pourparlers sont en cours avec la responsable du programme pour valider l'admissibilité et voir la possibilité de reporter les fonds non utilisés à l'année suivante. Dans le cadre de ce projet, il est prévu des actions de sensibilisation, telles que : l'installation d'affiches, l'organisation d'activités éducatives, en partenariat avec Canoë Légaré.

Le projet nécessitera l'installation d'un système de chauffage pour stabiliser la température, la création d'une fente pour évacuer le guano et des interventions délicates sur un bâtiment patrimonial. Cela aura une importance sur les coûts de réalisation. Un partenariat avec Wendake pourrait permettre d'obtenir une subvention de la Fondation de la faune du Québec incluant les démarches de financement, des études scientifiques et des aménagements spécifiques.

Dominique Gagnon suggère à Catherine Gaudette de communiquer avec Marie-Hélène Jacques à la Ville de Québec afin de valider l'admissibilité du projet au programme de financement biodiversité, de préparer le dossier en partenariat avec Wendake et Canots Légaré. Marie-Ève Beaudoin de Canots Légaré peut également les aider à présenter le projet précise-t-elle. Un plan B est à prévoir dans l'hypothèse où ce projet ne serait pas retenu.

7.2. Séance d'information sur les projets d'initiatives en faveur de la biodiversité

Le 2 décembre dernier, les membres du conseil de quartier furent invités à participer virtuellement, à un programme d'information soutenant les initiatives en faveur de la biodiversité par la Ville de Québec sur : la mise en contexte des objectifs, le type de projets admissibles et non admissibles des exemples inspirants (comme les jardins de biodiversités en façade de l'école Château d'Eau) et autres. Les membres qui y ont participé ont apprécié l'information pour un éventuel soutien à leurs projets.

7.3. Le Petit Journal de Loretteville



Linda Duchaine annonce que les membres du comité se réuniront à compter de janvier pour planifier les prochaines éditions. Elle annonce la bonne nouvelle pour une parution en mars et ce, grâce à l'acceptation de la Ville pour l'utilisation de la balance du budget d'initiative au-delà du 31 décembre 2025. Elle préparera une résolution en vue d'obtenir un montant additionnel du budget d'initiative qui permettrait de produire d'autres numéros et d'assurer la pérennité financière du journal en 2027. La résolution sera présentée lors du prochain conseil de quartier.

7.4. Résolution concernant le renforcement des conseils de quartier

Madame Lyse Pelletier travaille sur le projet de résolution. Elle assistera à la rencontre des états généraux du 16 décembre et fera un compte-rendu des échanges au retour en janvier. Elle rédigera une lettre pour faire un suivi auprès des personnes concernées.

7.5. Production du matériel promotionnel du conseil de quartier

Lyse Pelletier rappelle le nouveau concept d'image visant la promotion des conseils de quartier dévoilé le 4 décembre par la Ville de Québec. Une affiche de type roll-up sera fournie au conseil de quartier par la Ville.

7.6. Rencontre de travail du Centre d'action bénévole. Le Contrefort (22 novembre)

Ce point a été reporté à la prochaine assemblée.

8. Correspondance

Aucune correspondance.

9. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2025

Sur proposition d'Hugo Chouinard laquelle est appuyée par Sylvie Proulx, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 11 novembre 2025.

10. Fonctionnement du conseil de quartier



10.1. Trésorerie

Samuel Clavet a présenté les données financières du Conseil de quartier. Un montant de 6 091,03 \$ qui se décompose comme suit :

- 1 080,06 \$, en budget de fonctionnement;
- 102.45 \$ en budget de sécurité routière;
- 908.52\$ en budget d'initiative pour le Petit Journal de Loretteville;
- 4 000 \$ alloué à la biodiversité.

10.2. Paiement des travaux de rédaction – PV du 9 décembre 2025

Résolution CQP-24-CA-23

Sur proposition de monsieur Samuel Clavet qui est appuyée par madame Catherine Gaudette, il est résolu d'effectuer le paiement de cent cinquante 150. \$ pour les travaux de rédaction du procès-verbal du 9 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

10.3. Renouvellement de l'assurance responsabilité du conseil de quartier

Monsieur Clavet informe les membres avoir fait le renouvellement.

11. Varia

11.1 Jardins communautaires de Saint-Ambroise

Christian Gagnon porte à l'attention des membres, le besoin de financement afin de remplacer des planches des jardins communautaires (environ 8), la Ville fournissant les terrains et certains équipements. Il est souligné toutefois, que le remplacement des planches en bois demeure à la charge de l'organisme responsable. Madame Asselin s'informerait et reviendrait sur le sujet à une prochaine rencontre.



11.2 Bénévoles pour les paniers de Noël

Il est souligné que l'on demande des bénévoles pour la distribution des paniers de Noël à l'accueil st-Ambroise. L'information est mise sur Facebook et circule dans les écoles pour favoriser la cueillette des denrées.

11.3 Construction de logements – 32, rue Martel

Un projet de 32 logements sociaux verra le jour sur l'ancien terrain du garage municipal, situé à l'arrière de la pharmacie Familiprix. Un beau projet porté par la communauté autochtone de Wendake annonce madame Asselin.

11.4 Rencontre avec le travailleur de milieux du programme « Aînés-nous à vous aider »

Point reporté à la prochaine assemblée par Linda Duchaine.

12. Levée de l'assemblée

Madame Lyse Pelletier propose la clôture de l'assemblée à 21 h 00 laquelle est appuyée par monsieur Hugo Chouinard et appuyée par madame Sylvie Proulx. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 13 janvier 2026 au centre communautaire Denis Giguère.